

**Procès-verbal de la séance régulière du Conseil municipal de Lac-des-Aigles tenue le 10 avril 2013 à la salle du Conseil, située au 75 de la rue Principale à Lac-des-Aigles.**

Présences :	M.	Claude Breault, maire
	MME	Marie-Claude Robichaud, conseillère # 2
		Nadia Sheink, conseillère # 5
	M.	Roger Dubé, conseiller # 4
Absences motivées :	MME	Nicole Beaulieu, conseillère # 3
	MM.	Michel Dubé, conseiller # 1
		Elzéar Lepage, conseiller # 6

Les membres présents forment le quorum.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après vérification des présences, le quorum étant atteint, Monsieur Claude Breault, maire, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et déclare la séance ouverte à 19 h 30. Madame Francine Beaulieu, directrice générale fait fonction de secrétaire.

92-13

**2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**Proposé par Madame la conseillère Nadia Sheink**

D'accepter l'ordre du jour et que soit ajouté à l'item « *Affaires nouvelles* », les points suivants :

- 42.1 Demande Natation
- 42.2 Formation – Accès aux documents
- 42.3 Zumba – Prix de location de la salle
- 42.4 Fondation CSSS- Camps d'été
- 42.5 Demande de contribuable – Sécurité civile
- 42.6 Demande des Loisirs
- 42.7 Avis de motion – Fonds de roulement
- 42.8 Sentier

et que l'item « *Affaires nouvelles* » demeure ouvert :

- 1. Ouverture de la session
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3. États financiers 2012
- 4. Approbation du procès-verbal de la séance régulière tenue le 4 mars 2013
- 5. Comptes
- 6. Correspondance
- 7. Vente pour taxes
- 8. Nouvelle programmation – Taxe d'essence
- 9. Transporteur d'eau de 3000 gallons – Règlement
- 10. Transporteur d'eau de 3000 gallons – Crédit bail
- 11. Transporteur d'eau de 3000 gallons – Livraison,...
- 12. Renouvellement contrat inspecteur adjoint – Responsable de l'aqueduc et égout
- 13. Renouvellement - Assurances
- 14. Tamiseur
- 15. Fête des Voisins – Permis d'alcool, certificats cadeaux, horaire....
- 16. Demande du Comité du Gymkhana
- 17. MRC – Demande de remboursement des frais de la demande à la CPTAQ
- 18. MRC – Demande de prolongation du délai relatif à l'adoption des règlements de concordance pour tenir compte de la révision du schéma d'aménagement
- 19. RIDT – Adoption des États financiers 2012
- 20. RIDT – Offre d'un camion à vendre
- 21. Association des pompiers de l'est du Québec inc.
- 22. Relance – Dossier route 232 est
- 23. Demande d'appui – Municipalité de Saint-Guy
- 24. Distribution d'arbres
- 25. Projet éolien
- 26. Cellulaire
- 27. Barrage
- 28. Table d'harmonisation
- 29. Suivi – Demande d'un contribuable
- 30. Demande contribuable – Nouveau propriétaire
- 31. URLS – Renouvellement d'adhésion

32. Maison de la Famille – Demandes pour Journées des familles au Témiscouata
33. Ouvrier sylvicole
34. Proclamation de la Semaine nationale de la santé mentale 2013
35. Le Tremplin
36. CLD
37. Jour de la Terre
38. Pacte rural
39. Église locale
40. Quai flottant
41. Services d'accueil - CSSST
42. Affaires nouvelles  
Période de questions
43. Clôture de la séance

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

### 3. ÉTATS FINANCIERS 2012

La comptable de chez Mallette Mme Yolaine Fournier dépose les États financiers 2012 de la municipalité. Démontrant un surplus réel d'opération de 60 000 \$ pour 2012.

### 93-13 4. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE TENUE LE 4 MARS

**Proposé par Monsieur le conseiller Roger Dubé**

D'accepter le procès-verbal de la séance régulière tenue le 4 mars 2013 tel que présenté.

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

### 94-13 5. COMPTES

**Proposé par Madame la conseillère Nadia Sheink**

D'autoriser le paiement des comptes suivants :

#### **COMPTES INCOMPRESSIBLES PAYÉS**

Employés	Salaires	<b>11 533,48 \$</b>
CSST	Cotisation 2012	21,02 \$
Shaw direct	Câble	52,23 \$
Hydro Québec	Électricité 2/10	471,03 \$
Hydro-Québec	Électricité égout 1/10	721,40 \$
Telus	Téléphone	362,17 \$
Hydro-Québec	Électricité 7/10	1 851,77 \$
Carte de Fête	Denis Morin le 24 mars	25,00 \$
Rodrigue Micheline	Conciergerie mars	695,00 \$
Revenu Canada	Remises mars 2013	236,51 \$
Revenu Québec	Remises mars 2013	1 299,95 \$
	<b>Total autres payés</b>	<b>5 736,08 \$</b>
	<b>TOTAL COMPTES INCOMPRESSIBLES PAYÉS</b>	<b>17 269,56 \$</b>

#### **COMPTES À PAYER**

1. Alcide Ouellet et Fils	Achat faucheuse Réso 71-13	5 371,98 \$
2. Aréo-Feu	Achat divers	532,53 \$
3. Beaulieu Berthier	Déplacements + Réso 62-13	698,25 \$
4. CDC Hydraulique Inc.	Achat de pièces	74,42 \$
5. Crevier Lubrifiants Inc.	Achat de lubrifiant et crédit	724,41 \$
6. Croix-Rouge Canadienne	Contribution annuelle	150,00 \$
7. Dickner Inc.	Accessoire voirie	19,49 \$
8. Dubé Mario	Remb. pièces chauffage sous-sol	113,48 \$
9. Entreprises Camille Ouellet et Fils	Achat de flotte pour égout	182,54 \$

**10-04-2013**

10. Entreprises Bouchard Enr.	Achat de pièces pour Inter 93	48,51 \$
11. Entreprise Boucher Santerre	Achat de gaz et d'huile pour incendie	89,40 \$
12. Excavation Régis Bérubé	Creusage et location de machinerie + déneigement	1 298,35 \$
13. Fédération Québécoise	Messagerie et commande de pièces	13,96 \$
14. Garage Éric Rioux	Réparation Dodge	431,24 \$
15. Groupe RY Beaudoin	Chargeuse	9 721,72 \$
16. Inspections D'Échelles	Pièces et inspections	218,45 \$
17. Jacques B. Ouellet Inc.	Achat et remplacement d'outil	112,44 \$

18. Lavoie Francis	Déplacements pour réunion et pratique	22,36 \$
19. Lepage Elzéar	Déplacement RIDT et Trinité-des-Monts	58,49 \$
20. Livre-tout	Messagerie Centre du Routier	9,34 \$
21. Macpek Inc.	Achat de pièces pour Ford 94	727,32 \$
22. Mallette	Honoraires formation	2 262,71 \$
23. Matériaux du Lac (Les)	Achat divers pour conciergerie	87,76 \$
24. Médias Transcontinental S.E.N.C	Sommaire du compte du SEAO	3,94 \$
25. Métal A.P. (2010) Inc.	Réparation pépîne	6 927,00 \$
26. Michelin Amérique du Nord	Pneus Inter 93	1 343,97 \$
27. Microtec Sécurité Inc.	Paiement pour l'année 2013	343,96 \$
28. Municipalité D'Esprit-Saint	Remplissage de 2 Bombonnes	20,00 \$
29. Municipalité de Biencourt	Partage déplacement formation	33,90 \$
30. Peterbilt Québec Est Ltée	Achat de pièces pour loader	162,27 \$
31. Pétroles JMB	Achat de mazout (1872,3l x .9560) +taxes	2 057,96 \$
32. Pièces d'Autos Rimouski Inc.	Achat divers garage et incendie	510,34 \$
33. Poste Canada	Envoi du journal municipal	36,79 \$
34. Québec Municipal	Conférence Web sur l'eau potable	23,00 \$
35. Régie Intermunicipale	Paiement du mois de mars	4 944,73 \$
36. Réseau Québécois	Achat de ballons et d'affiches Fête des voisins	30,20 \$
37. Sani Express	Achat de produits nettoyant	338,05 \$
38. Servitech Inc.	Tenue à jour des évaluations	5 114,75 \$
39. Solutions Témis Inc.	Achat divers, stylos..., et crédit	52,00 \$
<b>TOTAL COMPTES À PAYER</b>		<b><u>44 912,01 \$</u></b>

Je certifie que des crédits sont disponibles pour les comptes ci-haut mentionnés.

---

Francine Beaulieu, directrice générale

## 6. CORRESPONDANCE

1. Courriel de remerciement reçu de Mme Suzanne Tremblay de la Table de concertation du BSL contre la réforme de l'Assurance-emploi pour l'aide financière donnée.
2. Recyc-Québec nous informe que notre candidature au niveau 2 – Mise en œuvre du programme ICI ON RECYCLE! A été acceptée. Pour rendre compte des efforts déployés en faveur d'une saine gestion des matières résiduelles et que nous recevons notre Certificat de reconnaissance et sommes invités à l'afficher.
3. Action chômage Kamouraska inc. nous envoie notre carte de membre corporative et nous assure que notre contribution financière sera utilisée à bon escient.
4. La Société des établissements de plein air du Québec (SÉPAQ) informe les amateurs de plein air qu'ils pourront réserver les nouveautés en camping au parc national du Lac-Témiscouata qui attend ses premiers visiteurs le 21 juin.
5. L'Université du Québec à Rimouski nous informe que leurs archives régionales viennent de s'enrichir d'une nouvelle collection sur les anciens clubs privés de chasse et de pêche et nous demande si nous possédons des documents en lien avec ces clubs ?
6. Reçu de l'Association canadienne pour la santé mentale des « Trousses des ressources » de la MRC Témiscouata.
7. La Table de concertation des groupes de femmes du BSL nous invite à participer au Rassemblement du Réseau de solidarité qui aura lieu le 27 avril au Centre des Congrès de l'Hôtel Rimouski.
8. Reçu du CRSBP des informations sur la mise en situation du projet de la visioconférence.
9. L'Association du cancer de l'est du Québec nous informe qu'une marche aura lieu « Défi Mille et un pas pour le cancer » qui partira le 21 juillet de La Pocatière contournera la Gaspésie par la route 132 et se terminera à Rimouski le 1<sup>er</sup> septembre.
10. Reçu de l'URLS Le trait d'union et Le Bénévo-Lien du Centre d'action bénévole Région Témis.

10-04-2013

## 7. VENTE POUR TAXES

La MRC nous informe que les gens ont jusqu'au jour d'avant pour acquitter leur compte. Donc il n'est pas certain à 100% qu'il y aurait effectivement une vente pour taxes jeudi le 9 mai prochain.

Dans l'avis public de la MRC publié le 6 mars dernier et affiché au bureau municipal ainsi que dans les journaux, il est spécifié selon les dispositions du Code municipal que les propriétaires ont un an pour exercer un droit de retrait sur un immeuble vendu pour non paiement de taxes donc ils pourraient en tout temps durant la prochaine année qui suit la date de l'adjudication, racheter l'immeuble vendu.

En date d'aujourd'hui, la MRC nous informe que les taxes pour la propriété de Mme Louise Gamache ainsi que la propriété (terrain) de M. Réjean Sirois ont été acquittés, il ne reste donc que la propriété-maison de M. Réjean Sirois.

## 8. NOUVELLE PROGRAMMATION – TAXE D'ESSENCE

La reddition de compte de 2012 a été transmise au MAMROT tel que requis le 28 mars 2013. La nouvelle programmation de travaux révisée tient compte des travaux réalisés à cette date, soit au 10 avril 2013.

Travaux de priorité 4 - La voirie locale		
Désignation des travaux	Année de réalisation	Coûts prévus
Réfection Rang Bédard 2010	2010	24 841 \$
Réfection Premier rang 2010	2010	14 276 \$
Réfection Rang Bédard et Premier rang 2011-12-13	2011-2012-213	227 018 \$
Trottoirs Route 232 ouest 2011	2011	73 387 \$
Amélioration de la sécurité	2013	14 220 \$
Réfection Nord-du-Lac 2013	2013	84 000 \$
2011-2012 Ponceau – rue du Quai	2011-2012	42 116 \$
Total des coûts des travaux de priorité 4		479 858 \$
Le total des travaux des priorités 1 à 4 doit être égal à la subvention 456 877 \$. Le maintien investissement municipal de 70 224 \$ apparaîtra ailleurs sur le formulaire du ministère		456 877 \$

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Lac-des-Aigles a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec pour les années 2010 à 2013* ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Lac-des-Aigles doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire ;

**Proposé par Madame la conseillère Marie-Claude Robichaud**

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2010-2013 ;

Que la municipalité de Lac-des-Aigles approuve le contenu des corrections à la programmation de travaux qui tient compte des travaux réalisés à cette date, soit au 10 avril 2013 et autorise l'envoi au Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 112 \$ par habitant pour l'ensemble des quatre (4) années du programme pour un total de 70 224 \$;

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles s'engage à informer le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

**Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.**

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

10-04-2013

96-13 9. **TRANSPORTEUR D'EAU DE 3000 GALLONS - RÈGLEMENT**

Le conseil désire affecter au paiement un montant de 63 700 \$ correspondant à la subvention à venir, du surplus accumulé soit environ une partie du coût 42 842,67 \$ + les taxes de 6 964,05 \$ (TPS) et de 13 893,28 \$ (TVQ) = 63 700 \$.

Le solde de la dépense d'environ 96 438,33 \$ résultant sera payable par un financement sur une période de 5 ans à environ 1 607,31 \$ par mois + intérêts (19 287,67 \$/année).

Montant de 63 700 \$ qui sera remis au surplus à la réception de la subvention du MAMROT dans le cadre du Programme d'aide aux territoires en difficulté.

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 115-13 POUR L'ACHAT D'UN CAMION TRANSPORTEUR DE 3000 GALLONS**

**ATTENDU QU'**il est nécessaire de faire l'achat d'un camion Transporteur d'eau de 3000 gallons pour le Service de sécurité incendie de la Municipalité de Lac-des-Aigles ;

**ATTENDU QUE** le coût avec les taxes est de 139 281 \$ + taxes soit 160 138,33 \$ (net 153 176,28 \$) ;

**ATTENDU QUE** la municipalité affectera à cet achat la subvention du MAMROT promise dans le cadre du Programme d'aide aux territoires en difficulté de 63 700 \$ ;

**ATTENDU QU'**un avis de motion a été donné à la séance ordinaire tenue le 4 mars 2013 ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Roger Dubé**

**QU'**il soit ordonné et statué par le présent règlement du conseil municipal de Lac-des-Aigles ce qui suit :

**ARTICLE 1 : BUT ET DESCRIPTION DE L'IMMOBILISATION**

Le conseil municipal décrète l'achat d'un camion Transporteur d'eau de 3000 gallons pour le Service de sécurité incendie de la Municipalité de Lac-des-Aigles ;

## ARTICLE 2 : DÉPENSES AUTORISÉES

Le conseil décrète une dépense n'excédant pas 160 138,33\$ avec taxes.

## ARTICLE 3 : PAIEMENT COMPTANT

Afin de pourvoir au paiement de la dépense mentionnée ci-dessus, le conseil affecte au paiement de celle-ci un montant de 63 700 \$. Le solde de la dépense résultant sera payable par un financement crédit bail sur une période de 5 ans à environ 1 607,31 \$ par mois + intérêts et frais s'il y a lieu (19 287,67 \$/année).

## ARTICLE 4 : PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du règlement.

## ARTICLE 5 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.  
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

### 97-13 10. TRANSPORTEUR D'EAU DE 3000 GALLONS – CRÉDIT BAIL,...

Pour le financement du solde des prix ont été demandés auprès de 3 institutions.

#### 1. Services financiers Rexcap de Sherbrooke (500 \$ de frais d'administration)

- de 139 281 \$ – 1<sup>er</sup> vers de 55 403,35 \$

Crédit-bail : Taux annuel de 3,490 % soit 18 305,88 \$/année en moyenne 1 525,49 \$/mois + taxes= 1 753,94 \$ et le véhicule demeure propriété du crédit bailleur jusqu'au paiement final et celui-ci peut retirer des amortissements annuels.

- de 160 138,83 – 1<sup>er</sup> vers de 63 700 \$

Contrat de vente à tempérament : à 3,74 % soit 21 177,24 \$/ année en moyenne 1 764,77 \$/mois et le véhicule est la propriété de la Municipalité immédiatement.

#### 2. Crédit-Bail SPAR inc. (Division Municipale) Pas reçu les documents à 19 h ni à 22 h donc non retenu.

#### 3. Le Centre financier Desjardins offre pour 96 439 \$

Contrat de vente à tempérament : taux annuel de 4,25 % Programme PROFAM

#### **Proposé par Monsieur le conseiller Roger Dubé**

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles mandate la directrice générale à retenir l'institution qui offre le meilleur taux pour le financement adéquat de l'achat du transporteur d'eau au coût de à 160 138,33\$ avec taxes.

10-04-2013

Qu'elle autorise la directrice générale à émettre le 1<sup>er</sup> paiement à Équipement d'incendie Levasseur inc. au montant de 63 700 \$ couvrant les taxes et une partie de l'achat.

Donc la Municipalité avise l'adjudicataire qu'elle a choisi de conclure un contrat de vente à tempérament de 5 ans avec REXCAP de Sherbrooke et Banque HSBC du Canada au taux de 3,74 % pour le solde à financer après le paiement du 63 700 \$ et accepte de payer les frais de 500 \$ plus taxes pour un total de 574,88 \$ (à la Banque).

Qu'elle autorise la directrice générale à signer tout document relatif à cette transaction.

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.  
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

### 98-13 11. TRANSPORTEUR D'EAU DE 3000 GALLONS – LIVRAISON, ...

NORMES ADMINISTRATIVES - Fourniture - TRANSPORTEUR D'EAU DE 3000 GALLONS - Janvier 2013

1.24 Rencontre de suivi fabrication avant la livraison à la caserne

1.26. LIVRAISON ET DÉPÔT (À LA CASERNE)

Au moment de la livraison, le matériel doit être en état de marche et avoir un transit.

Le montant payé pour les immatriculations sera remboursé au contractant par la municipalité. Le contractant s'assure que les diverses composantes sont remplies des lubrifiants et fluides requis.

De plus, lors de cette livraison, un instructeur accompagne, au besoin, le matériel et demeure sur place le temps raisonnable requis afin de former les utilisateurs.

**\* Lors de la livraison, le contractant doit expliquer en détail le fonctionnement du véhicule et des équipements. La livraison sera faite par le contractant à la :**

#### **CASERNE INCENDIE DE LAC-DES-AIGLES au 15, rue Bélanger à Lac-des-Aigles (Québec)**

Le contractant doit remettre à la municipalité, lors de la livraison de l'équipement, tous les livres de garantie, manuels d'instruction et d'entretien et, en général, toute la documentation requise dans le document d'appel d'offres du transporteur d'eau de 3000 gallons.

Lors de la livraison, si le matériel est considéré comme ayant des éléments non-conformes ne pouvant être corrigés ou modifiés par le contractant, la marchandise livrée peut-être refusée et la commande peut être annulée, et ce, si elle ne peut être renouvelée dans les délais prévus ou acceptés.

La municipalité aura un délai de 21 jours pour effectuer l'inspection du véhicule afin de s'assurer que celui-ci rencontre les exigences et les spécifications demandées.

Selon M. Jean Levasseur il n'y a rien à expliquer car c'est juste un transporteur d'eau sans vacuum. Un conducteur de camion sera capable de le conduire. Donc si on va faire l'acceptation finale on pourrait descendre ici avec.

Il propose qu'eux fassent faire l'immatriculation à la SAAQ avec les correctifs de changement de vocation de camion tracteur à véhicule d'urgence aussi de la modification des essieux à 16 000 livres. Il nous facturera l'immatriculation qu'il ferait faire à notre nom. Il demande notre # de dossier à la SAAQ à cet effet. Il dit que Francis lui a parlé de mardi prochain le 16 avril pour aller faire la visite.

**Proposé par Madame la conseillère Nadia Sheink**

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles mandate le chef M. Francis Lavoie ainsi que le contremaître M. Berthier Beaulieu pour aller faire l'acceptation et leur rembourse le coût du déplacement et du repas sur présentation de pièces justificatives.

Elle autorise Levasseur à faire l'immatriculation et ensuite la municipalité les remboursera.

S'il n'y a pas de livraison de demander à Levasseur d'abaisser le prix ou de ne pas facturer les extra comme la boule chromée.

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.  
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

99-13 12. RENOUVELLEMENT CONTRAT INSPECTEUR ADJOINT – RESPONSABLE DE L'AQUEDUC ET DE L'ÉGOUT

**Proposé par Monsieur le conseiller Roger Dubé**

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles engage M. Denis Morin comme inspecteur municipal adjoint responsable des services d'aqueduc et égout pour l'été 2013 soit du dimanche le 28 avril au samedi le 21 septembre (20 semaines) au taux fixé pour 2013 soit à 18,54 \$ et de lui payer les frais de déplacement pour la vérification des réseaux à 184 \$/mois.

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.  
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

10-04-2013

100-13 13. RENOUVELLEMENT - ASSURANCES

Le courtier de la MMQ – Les Assurances Maurice de Champlain nous demande de compléter un questionnaire sur les protections.

Pour les Loisirs ceux-ci sont-ils munis d'équipements de sauvetage pour la piscine comme bouée, perche,... Oui ? et de plus ont-ils une alarme incendie ? Non et une alarme vol ? Non ils ont des détecteurs de fumée.

Pour la municipalité ajout de la Fête des Voisins, spécifie que les ponts sauf celui de la rue du Quai appartiennent au MTQ, ajoute la faucheuse (5 000 \$) et le godet (9 200 \$) au tableau des biens des entrepreneurs

**Proposé par Madame la conseillère Marie-Claude Robichaud**

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles fasse les corrections au document et en autorise sa signature par la directrice générale Mme Francine Beaulieu.

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte de renouveler ses assurances municipales venant à échéance en juin avec la MMQ.

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.  
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

14. TAMISEUR

101-13 TAMISEUR – APPEL D'OFFRES

Le coût d'achat d'un tamiseur serait estimé de l'ordre de 50 000 \$.

**Proposé par Monsieur le conseiller Roger Dubé**

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles demande des soumissions sur invitation auprès de 3 fournisseurs de tamiseur selon le devis préparé par Berthier Beaulieu, contremaître.

Que les soumissionnaires aient jusqu'à lundi le 29 avril à 15 h pour remettre leur soumission.

La municipalité traitera de ce sujet à la séance du 6 mai.

Que l'achat de cet équipement soit payé à même le surplus accumulé de l'année 2012. Ce surplus général inclut maintenant le surplus d'opération de 60,000\$ de l'année 2012

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.  
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

AVIS DE MOTION

TAMISEUR – AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par Mme Marie-Claude Robichaud, conseillère qu'à une prochaine session du conseil sera adopté un règlement qui aura pour objet de décréter l'achat d'un tamiseur usagé.

102-13 15. FÊTE DES VOISINS – PERMIS D'ALCOOL, CERTIFICATS CADEAUX, HORAIRE,...

En vue d'être prêt pour la Fête des voisins prévue samedi le 8 juin prochain, une demande de permis d'alcool doit être faite à la RACJQ.

Horaire de 10 h 30 à 15 h : Inauguration du Transporteur d'eau de 3000 gallons, jeux questionnaires, tirage de certificats cadeaux de la Serre Desjardins, sirop d'érables remis à tous, sacs pour les nouveaux nés et nouveaux propriétaires (armoires, épinglettes,...), gâteau, hot-dog par les pompiers, ...

**Proposé par Monsieur le conseiller Roger Dubé**

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles mandate la directrice générale Mme Francine Beaulieu pour faire la demande à la RACJQ et en acquitte les frais de 82 \$ avec la carte Visa de la municipalité.

Que la programmation de cette année inclut l'inauguration du nouveau camion incendie Transporteur d'eau ainsi que du Tamiseur,...

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.  
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

10-04-2013

103-13 16. DEMANDE DU COMITÉ DU GYMKHANA

Lettre de demande des chalets en juin et août (total de 6 nuitées), 3000 \$ en aide financière pour les orchestres et les opérations courantes, la participation des employés pour aider à monter et démonter les chapiteaux et la participation bénévole de la Brigade incendie (selon leur disponibilité) et du matériel roulant nécessaire.

**Proposé par Madame la conseillère Marie-Claude Robichaud**

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte la demande complète soit les chalets en juin et en août pour 6 nuitées, 3 000 \$ en aide financière ainsi que les employés pour aider à monter et démonter le chapiteau et d'autoriser les pompiers à assurer la sécurité sur les lieux bénévolement pendant les activités.

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.  
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

104-13 17. MRC – DEMANDE DE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE LA DEMANDE À LA CPTAQ

La municipalité avait acquitté les frais de demande à la CPTAQ pour la carrière sablière au montant de 264 \$, comme c'est la MRC qui était en charge celle-ci nous a informés que l'on pouvait leur demander ce remboursement.

**Proposé par Madame la conseillère Nadia Sheink**

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles demande à la MRC de Témiscouata le remboursement des frais pour la demande déposée à la CPTAQ pour l'usage de la carrière sablière en septembre 2011 au montant de 264 \$.

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.  
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

105-13 18. MRC – DEMANDE DE PROLONGATION DE DÉLAI RELATIF À L'ADOPTION DES RÈGLEMENTS DE CONCORDANCE POUR TENIR COMPTE DE LA RÉVISION DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT

Attendu que, conformément à la loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil de la municipalité régionale de comté de témiscouata a adopté le schéma d'aménagement et de développement révisé portant le numéro de règlement 02-10, le 14 octobre 2010;

Attendu que, conformément à la loi sur l'aménagement et l'urbanisme, toute municipalité dont le territoire est compris dans celui de la municipalité régionale de comté doit, dans les deux ans qui suivent l'entrée en vigueur du schéma révisé, adopter tout règlement de concordance;

Attendu que, la municipalité régionale de comté de témiscouata est responsable de la rédaction des règlements d'urbanisme pour la municipalité de Lac-des-Aigles;

Attendu que, la municipalité régionale de comté de témiscouata travaille actuellement à la rédaction des règlements d'urbanisme pour la municipalité de Lac-des-Aigles;

Attendu que, conformément à la loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la municipalité de Lac-des-Aigles présente la demande de prolongation de délai pour l'adoption des règlements de concordance suite à la révision du schéma d'aménagement;

Il est résolu que le délai demandé pour l'adoption des règlements de concordance de la municipalité de Lac-des-Aigles dont le territoire est compris dans celui de la municipalité régionale de comté de témiscouata soit de trois ans à partir de ce jour;

**En conséquence, il est proposé par Monsieur le conseiller Roger Dubé**

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles adopte la présente résolution et que celle-ci soit envoyée au ministre des affaires municipales, des régions et de l'occupation du territoire afin d'obtenir un délai de trois ans pour l'adoption des règlements de concordance pour la municipalité de Lac-des-Aigles.

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.  
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

10-04-2013

106-13 19. RIDT - ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS 2012

Les États financiers 2012 de la RIDT ont été déposés. Ceux-ci démontrent un bénéfice net de 324 888,88 \$.

De plus la RIDT redistribuera aux municipalités un montant de 300 000 \$ réparti entre les municipalités au courant des semaines à venir. Pour Lac-des-Aigles 6 820 \$.

**Proposé par Monsieur le conseiller Roger Dubé**

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte les États financiers déposés et vérifiée de la RIDT pour l'année 2012.

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.  
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

20. RIDT – OFFRE D'UN CAMION À VENDRE

La RIDT offre en vente aux 19 municipalités membres un camion Pick-Up Sierra 1500 année 2008, prix minimum demandé de 4500 \$ en bon état qui a 129 000 kilomètres. Les offres doivent être retournées sur le formulaire d'ici vendredi le 17 mai 2013 à 15 h par fax, courriel ou courrier. La RIDT acceptera la meilleure offre proposée, tel que vu et sans conditions.

Offre non retenue.

21. ASSOCIATION DES POMPIERS DE L'EST DU QUÉBEC INC.

Invitation à participer au 41<sup>e</sup> Tournoi annuel de l'Association des pompiers de l'est du Québec inc. (APEQ) à Témiscouata-sur-le-Lac les 30, 31 août et 1<sup>er</sup> septembre. Cotisation annuelle à payer de 85 \$, Cotisation membre + tournoi + accompagnant 2013 de 315 \$. Invitation toute spéciale à assister à l'ouverture le 30 août à 17 h. Présence à confirmer d'ici le 1<sup>er</sup> juillet.

Après discussion, cette année on a pas de disponibilité donc aucun paiement pour aucune adhésion.

22. RELANCE – DOSSIER ROUTE 232 EST

En février Réso 43-13 a été envoyée au MTQ pour couche d'asphalte et trottoirs cette résolution est sans réponse depuis.

Le maire a parlé avec le directeur régional M Richard Dionne du MTQ et des travaux d'asphaltage seront faits au LDA. Celui-ci ne suggère pas que la municipalité fasse des trottoirs étant donné que la réfection complète se fera dans quelques années et qu'alors ils se feront défaire.

107-13 23. DEMANDE D'APPUI – MUNICIPALITÉ DE SAINT-GUY

La Municipalité de Saint-Guy nous a envoyée une pétition afin de les aider à obtenir du MTQ la réfection de la route 296.

**Proposé par Monsieur le conseiller Roger Dubé**

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles appuie la Municipalité de Saint-Guy dans leur demande auprès du Ministère des transports concernant l'abaissement de la route 296 au niveau du rang 4 ainsi que la modification de la côte à la sortie nord du village.

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.  
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

108-13 24. DISTRIBUTION D'ARBRES

L'association forestière bas-laurentienne orchestrera les demandes de plants d'arbres en collaboration avec le ministère des Ressources naturelles. Demande du renouvellement de notre adhésion.

**Proposé par Madame la conseillère Nadia Sheink**

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles renouvelle son adhésion à l'association forestière bas-laurentienne au montant de 60 \$.

Qu'elle réserve aussi 450 arbres de différentes essences en y ajoutant plus de cèdres à être distribués à la population au garage municipal samedi le 11 ou le 18 mai.

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.  
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

10-04-2013

109-13 25. PROJET ÉOLIEN



Deux rencontres pour les élus sont organisées sur le Projet éolien régional de 225 MW afin de permettre à tous d'avoir des réponses à leurs questions. La 1<sup>e</sup>, Mardi le 9 avril à 19 h 30 à Mont-Joli au 251, avenue du Sanatorium et l'autre Jeudi le 11 avril à 19 h 30 à l'Hôtel de Ville de Rivière-du-Loup (salle du conseil) au 65, rue de l'Hôtel-de-Ville. Ces rencontres d'information sur le projet éolien régional de 225 MW sont nécessaires car le projet nécessite que les partenaires (MRC du Bas-Saint-Laurent et nation Malécite-de-Viger) posent certains gestes concrets. Des décisions doivent être prises afin de fixer le cadre du partenariat.

**Proposé par Monsieur le conseiller Roger Dubé**

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles mandate le maire pour assister à cette rencontre importante le 11 avril prochain à Rivière-du-Loup.

**Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.**  
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

110-13      26.      **CELLULAIRE**

**DEMANDE DE COUVERTURE CELLULAIRE**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Lac-des-Aigles n'est toujours pas couverte par un service de téléphonie cellulaire, et ce même après de multitude demande auprès de Telus;

**CONSIDÉRANT QUE** également que la couverture cellulaire n'est également pas disponible pour les autres municipalités de la région du Transcontinental, sauf pour une partie du secteur de Pohénégamook et qu'il en est pareil pour les régions de la Vallée des Lacs et du JAL, dont ces régions susmentionnées font partie intégrante de la MRC de Témiscouata;

**CONSIDÉRANT QUE** cet outil technologique serait un atout supplémentaire à l'essor du développement économique et touristique et qu'il serait un outil primordiale pour la sécurité des usagers de la route et des clientèles touristiques ainsi que pour la sécurité civile et publique de chacune des Municipalités non desservies;

**CONSIDÉRANT QUE** les demandes répétitives faites par la MRC de Témiscouata, la Conférence régionale des élus du Bas-Saint-Laurent, la Corporation touristique de la Route des Frontières, la Chambre de commerce du Transcontinental ainsi que par les municipalités de la MRC de Témiscouata;

**PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Madame la conseillère Nadia Sheink**

**QUE** la municipalité de Lac-des-Aigles réitère sa demande pour une couverture cellulaire sur l'ensemble de son territoire auprès de Telus;

**QUE** la municipalité de Lac-des-Aigles demande que Telus étudie également la couverture cellulaire pour l'ensemble des municipalités de la MRC de Témiscouata n'étant pas desservit par cette technologie;

**QUE** copie de cette résolution soit envoyée au président de Telus, à monsieur Jean D'Amour, député de Rivière-du-Loup-Témiscouata, à monsieur Guy Caron; député de Rimouski-Neigette – Témiscouata – Les Basques, à Industrie Canada, gestion du spectre et télécommunications, à la MRC de Témiscouata, la Conférence régionale des élus du Bas-Saint-Laurent, la Corporation touristique de la Route des Frontières et à la Chambre de commerce du Transcontinental.

**Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.**  
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

111-13      27.      **BARRAGE**

Considérant que le barrage est dans cet état depuis 1998 et qu'il ne représente aucun danger pour les zones immédiates, en amont et en aval. Et que son bassin est rempli de sédiments;

Considérant que ce barrage n'a plus aucune utilité;

Considérant qu'il est la propriété de la municipalité de Dixville et, que dans ces conditions la municipalité désire le statu quo. Étant sa possession qu'elle puisse décider de ce qu'elle fait de ses infrastructures;

Considérant que les coûts reliés à sa réfection ou à sa démolition pourraient atteindre des sommes exorbitantes pour les faibles capacités financières de la municipalité;

Considérant que la municipalité à grevé son budget en raison d'exigences du ministère du Développement durable pour le traitement de ses eaux usées, la consolidation des berges de la rivière qui sillonne son territoire et qu'elle doit désormais chlorer son eau;

Considérant que l'implantation et le fonctionnement de l'usine de traitement des eaux usées a doublé le compte de taxes des citoyens de Dixville et le conseil municipal de Dixville est conscient de la capacité de payer de ses citoyens;

10-04-2013

Considérant que ce projet va nuire au développement et met en péril l'avenir à court et à long terme de la municipalité de Dixville;

Considérant que d'effectuer des travaux sur cette infrastructure est de dilapider les taxes des citoyens et que l'État québécois n'a pas davantage les moyens financiers de pallier à de telles dépenses inutiles;

Considérant que le Centre d'expertise hydrique du Québec semble agir de manière improvisée et déraisonnable;

Considérant le fait que les membres du conseil municipal de Dixville ont été élus démocratiquement par les citoyens de Dixville, et qu'ils travaillent dans l'intérêt du bien commun. Il est inacceptable qu'ils soient menacés d'amendes et de poursuites ce qui constituent une forme d'intimidation à des représentants de la gouvernance locale qui sont considérés par cette façon de faire comme étant des sous élus;

Considérant la formation d'une coalition demandant de manière expédiente de changer la loi sur les barrages au Québec afin de ne pas compromettre l'avenir des municipalités rurales du Québec aux prises avec les mêmes difficultés.

**Proposé par Monsieur le conseiller Roger Dubé**

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles demande au ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs d'amender les lois sur les barrages qui obligent les municipalités à effectuer des travaux sur des barrages alors que les municipalités n'ont pas les capacités financières de supporter une telle dépense. Le conseil municipal de Lac-des-Aigles appuie le front commun formé par le conseiller Martin Saindon, le directeur général Sylvain Benoit de la municipalité de Dixville.

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.  
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

112-13 28. TABLE D'HARMONISATION

Des activités ont eu lieu les mardis, le 5 mars soupe et dessert, le 12, 19 et 26 mars ainsi que le 9 avril (le 2 en raison du service de décès l'activité n'a pas eu lieu) jeux pour les 50 ans et + dans le cadre de la Table d'harmonisation en loisir pour les aînés à la salle communautaire.

**Proposé par Monsieur le conseiller Roger Dubé**

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles paie à Martine Therriault ses animations à 50 \$ chacune pour un total de 250 \$ plus les soupes celle du 5 mars (facture # 20 au montant de 55 \$) et celle du 9 avril (facture # 21 au montant de 50 \$) pour un total de 355 \$.

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.  
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

113-13 29. SUIVI – DEMANDE D'UN CONTRIBUABLE

Le maire est allé rencontrer les contribuables Mme Linda Boutot et M. Yvon Viel suite à l'envoi de la réso 73-13.

(Réso 73-13 Que la Municipalité de Lac-des-Aigles demande à Mme Linda Boutot qu'elle confirme par écrit qu'elle ne tient plus une résidence de chambres et qu'elle ne garde plus aucun pensionnaire, ni chambreur. Suite à cette attestation, l'inspecteur municipal fera des vérifications si nécessaire).

Selon la définition du code d'usage 1511 de CUBF une maison de chambre est celle où il y a 6 personnes ou plus. Là où il y a 5 chambreurs et/ou pensionnaires ou moins la maison/ou appartement est considérée comme logement donc usage code 1000.

**Proposé par Monsieur le conseiller Roger Dubé**

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles facture comme code d'usage 1000 pour les années 2012 et 2013 la résidence de Mme Linda Boutot qui a changé de vocation au mois d'août 2011.

Un crédit couvrant la différence entre la facturation d'une résidence de chambre et une résidence ordinaire lui sera alors accordé à la prochaine mise à jour.

De plus qu'elle lui crédite le 20 \$ de pénalité par année (2011 et 2012) qu'elle a payée pour ces années ainsi que les intérêts dû à ce retard s'il y a lieu.

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.  
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

10-04-2013

114-13 30. DEMANDE D'UN CONTRIBUABLE – NOUVEAU PROPRIÉTAIRE

Gestion Mario Jean inc. a acheté la propriété de la Coopérative forestière Haut Plan Vert au 126, de la route de Saint-Guy. Cette compagnie est une compagnie de lots à bois et n'est pas commerciale. Elle demande de ne pas être facturée comme elle l'a été pour les matières résiduelles et le recyclage commercial ni résidentiel. Car la propriété sera utilisée comme cache de chasse.

**Proposé par Monsieur le conseiller Roger Dubé**

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles crédite complètement les taxes pour matières résiduelles de 153,75 \$ ainsi que celle pour le recyclage de 65,32 \$ car cet immeuble sert d'entreposage donc n'est plus commercial.

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.  
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

115-13 31. URLS – RENOUELEMENT D'ADHÉSION

**Proposé par Monsieur le conseiller Roger Dubé**

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles renouvelle son adhésion 2013-2014 à l'Unité Régionale de Loisir et de Sport au coût de 100 \$.

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.  
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

32. MAISON DE LA FAMILLE – DEMANDE DE COMMANDITE POUR JOURNÉES DES FAMILLES AU TÉMISCOUATA

116-13 32.1 DEMANDE DE COMMANDITE POUR JOURNÉES DES FAMILLES AU TÉMISCOUATA

Une Journée de la Famille sera organisée par l'Équipe des Saines habitudes de vie et aura lieu à Biencourt samedi le 18 mai prochain dans le cadre de la Semaine québécoise des familles d'où une aide financière d'ici le 20 avril serait appréciée.

**Proposé par Madame la conseillère Nadia Sheink**

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles fournisse une aide financière de 100 \$ afin d'aider la Maison de la famille du Témiscouata dans l'organisation de la Journée des familles.

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.  
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

117-13 32.2 DEMANDE POUR CERTIFICATS CADEAUX – PARC NATUR'AILES POUR JOURNÉES DES FAMILLES AU TÉMISCOUATA

Lettre demandant un certificat cadeau de 2 nuitées.

**Proposé par Monsieur le conseiller Roger Dubé**

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles fournisse un certificat cadeau de 1 nuitée hors saison au Parc Natur'Ailes à faire tirer comme prix de présence lors de l'activité de la Journée des familles de la Maison de la famille du Témiscouata du 18 mai prochain à Biencourt.

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.  
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

118-13 33. OUVRIER SYLVICOLE

Pour le débroussaillage des bordures des routes du chemin du Nord-du-Lac et du Premier rang l'engagement d'un ouvrier sylvicole est nécessaire.

**Proposé par Monsieur le conseiller Roger Dubé**

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles engage messieurs Réal et Marco Sirois avec leurs équipements, scie à chaîne, essence,... pour faire le nettoyage du chemin du Nord-du-Lac et du Premier rang au salaire de 22 \$/heure pour quelques heures au plus quelques journées à la fin du mois d'avril ou en mai sous la supervision du contremaître municipal M. Berthier Beaulieu.

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.  
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

10-04-2013

119-13 34. PROCLAMATION DE LA SEMAINE NATIONALE DE LA SANTÉ MENTALE 2013

**Considérant que** la Semaine nationale de la santé mentale se déroule du 6 au 12 mai sous la thématique *Tu es formidable ! Le sais-tu ?* afin de reconnaître la valeur humaine de chacun et promouvoir la bonne estime de soi comme facteur de prévention et de protection en lien avec la bonne santé mentale ;

**Considérant que** la thématique 2013 encourage les Québécois et Québécoises à réfléchir sur leur santé mentale et à dire à leur proche (conjoint, enfants, amis et collègues) qu'ils ont une valeur et qu'ils peuvent compter sur leur aide ;

**Considérant que** les actions favorisant l'estime de soi relèvent d'une responsabilité à la fois individuelle et collective, que cette dernière doit être partagée à tous les échelons de la société, et que les municipalités ont un rôle important à jouer dans ce mouvement ;

**Considérant que** le réseau québécois de l'Association canadienne pour la santé mentale pilote la Semaine et encourage l'implication de tous les secteurs de la société québécoise ;

**Considérant qu'**il est de l'intérêt général que toutes les villes et municipalités du Québec soutiennent cette campagne ;

A) en invitant les citoyennes et les citoyens à s'approprier les outils qui les sensibiliseront au rôle déterminant de la reconnaissance du potentiel pour soi et pour l'entourage proche comme éloigné;

B) nous trouvons très important que chaque municipalité du territoire effectue sa proclamation et nous l'achemine afin de se mobiliser et d'atteindre l'objectif de 75% des municipalités qui soutiennent notre organisation cette année;

**Par conséquent, il est proposé par Madame la conseillère Marie-Claude Robichaud**

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles proclame par la présente la semaine du 6 au 12 mai 2013 **Semaine de la santé mentale** dans la municipalité de Lac-des-Aigles et invite tous les citoyens et citoyennes ainsi que toutes les entreprises, organisations et institutions à reconnaître ensemble que *tu es formidable, le sais-tu?* Est un moyen pour reconnaître le potentiel de son entourage.

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.  
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

120-13 35. LE TREMLIN

Les activités du Tremplin auront lieu du Mardi 14 mai au 19 mai. Le lancement a lieu par un 5 à 7 mardi le 14 mai au Resto-Pub le charbonnier de Dégelis,...

**Proposé par Monsieur le conseiller Roger Dubé**

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles achète un billet à 40 \$ au maire et deux autres pour des conseillers intéressés à participer à cette activité de financement qui aura lieu le 29 avril prochain.

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.  
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

36. CLD

Le maire a participé à l'AGA du CLD. Cette organisme de développement travaille bien et investit régulièrement pour aider nos quelques entreprises et commerces qui se créent ou se développent.

121-13

37. JOUR DE LA TERRE

**Cette année, c'est le 21 avril qu'on marche pour la Terre**

À la suite du succès retentissant de la marche du 22 avril 2012, l'AQLPA, Environnement Jeunesse, Équiterre, la Fondation David Suzuki, Greenpeace, le Jour de la Terre Québec et Nature Québec vous convient à prendre part à un grand rassemblement qui se tiendra à Montréal le **dimanche 21 avril** prochain. La Marche s'inscrira dans un mouvement global visant à stopper le développement des énergies fossiles, à résoudre la crise climatique et à défendre les droits des prochaines générations. Signez la Déclaration et encouragez vos amis, votre famille et vos collègues à faire de même pour que notre voix soit entendue à Ottawa, à Québec et partout dans le monde.

**Proposé par Monsieur le conseiller Roger Dubé**

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles signe la **Déclaration - MARCHÉ POUR LA TERRE 21 AVRIL 2013**

*Nous, Québécoises, Québécois et peuples autochtones, joignons notre voix à celle des citoyens qui, partout sur la planète, se mobilisent pour la défense de la Terre et des prochaines générations.*

10-04-2013

*Nous savons que les changements climatiques sont la plus grande menace à notre sécurité, à notre santé, à notre environnement et qu'ils mettent en péril notre prospérité future.*

*La science est claire, si nous n'agissons pas immédiatement et avec conviction, nous nous dirigeons vers un réchauffement planétaire irréversible et porteur de conséquences et d'incertitudes si graves qu'il remet en cause les fondements mêmes de notre civilisation.*

*Alors que des millions de citoyens partout dans le monde se mobilisent pour faire éclore une société libre des énergies fossiles, nous avons la conviction qu'il est encore possible de limiter les effets néfastes du réchauffement planétaire. Nous affirmons qu'il y a urgence d'agir. Nous devons dès maintenant nous tourner vers des énergies propres et n'accepter aucun projet d'exploitation des énergies fossiles qui pourrait mettre à mal notre environnement. L'expansion des pipelines, des sables bitumineux, des gaz et pétrole de schistes et de toutes autres infrastructures pétrolières et gazières nous préoccupe au plus haut point. Notre choix est clair : pour le bien des générations futures, nous privilégions l'économie d'énergie et le développement d'énergies propres.*

*Cette décision nous appartient. Elle ne doit pas être laissée aux seules compagnies pétrolières et gazières, ni aux gouvernements qui les subventionnent massivement.*

*C'est pourquoi nous demandons :*

*- Que le gouvernement du Québec s'oppose à l'expansion des sables bitumineux et au passage en sol québécois de pipelines albertains qui menaceraient notre eau et nos milieux naturels.*

*- Que le gouvernement du Québec adopte avant la fin de l'année des plans ambitieux et crédibles pour réduire notre consommation de pétrole de 30% et nos émissions de gaz à effet de serre d'au moins 25% d'ici 2020.*

*- Que le gouvernement du Canada mette un prix sur les émissions de gaz à effet de serre, se dote d'un plan afin de réduire ses émissions de GES et cesse immédiatement d'accroître la production des sables bitumineux et de verser les 1,3 milliards de dollars en subventions annuelles à l'industrie pétrolière et gazière.*

*- Que le gouvernement du Canada réinstalle les protections environnementales qu'il a démantelées au profit de l'industrie et au mépris des citoyens et des droits ancestraux autochtones, et qu'il respecte ses engagements internationaux en matière de lutte aux changements climatiques qu'il a reniés en se retirant du Protocole de Kyoto.*

*Nous nous opposerons avec vigueur à tout projet énergétique qui aura pour effet d'aggraver la crise climatique.*

*Il est temps que le Québec et le Canada sortent de l'ère des énergies fossiles et engagent la transition vers une économie écologique et sociale qui n'épuise pas les ressources qui appartiennent aux prochaines générations.*

*Nos enfants et les générations à venir ont des droits inaliénables et nous sommes déterminés à les faire respecter.*

*Nous avons confiance que nous saurons trouver ensemble la sagesse nécessaire pour préserver l'extraordinaire diversité de la vie sur*

*Terre. En solidarité avec les peuples de la Terre et les prochaines générations.*

*Pour la suite du monde. Et pour libérer l'avenir.*

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.  
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

122-13 38. PACTE RURAL

Il reste un solde au montant de 40 000 \$ dans l'enveloppe du Pacte rural local pour les projets au Lac-des-Aigles montant qui doit être dépensé d'ici la fin de 2014.

**Proposé par Monsieur le conseiller Roger Dubé**

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte qu'un montant de 20 000 \$ soit réservé du Pacte Rural pour le projet des estrades nécessaires au Gymkhana.

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.  
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

10-04-2013

123-13 39. ÉGLISE LOCALE

Un comité pour la Revitalisation de nos communautés chrétiennes se forme au Lac-des-Aigles. Le maire a été approché pour faire partie du comité mais il ne peut s'y joindre.

Présentement les membres sont Almosa Beaulieu, Isabelle Boucher et Pauline Lepage. Une première rencontre est prévue le 11 avril à 18 h à la salle municipale de LDA.

**Proposé par Monsieur le conseiller Roger Dubé**

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles propose Mme Marie-Claude Robichaud pour assister à la 1<sup>er</sup> rencontre du comité et représenter la municipalité. Cette dernière évaluera la pertinence de siéger sur ce comité suite à sa première rencontre.

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.  
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

124-13 40. QUAIS FLOTTANTS

Une demande est faite pour l'ajout de quais flottants à la plage étant donné le nombre croissant de propriétaires d'embarcations.

**Proposé par Madame la conseillère Nadia Sheink**

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles mandate le contremaître M. Berthier Beaulieu pour regarder les règles et s'informer des prix ... avant de faire l'acquisition de quais.

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.  
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

41. SERVICES D'ACCUEIL - CSSST

Le centre de santé et de services sociaux de Témiscouata a entrepris une large réflexion sur ses procédures d'accueil, évaluation, orientation et référence. Les intervenants avaient comme objectif l'implantation d'un guichet unique pour les services de santé et les services psychosociaux. Ce guichet unique sera en place à Notre-Dame-du-Lac à compter du 21 avril, et on peut le rejoindre sans frais au 1-855-899-2424 et 7 jours sur 7 de 8 h à 21 h mais les personnes référées par l'intervenant pourront obtenir les services requis dans l'un des points de service qui eux ferment à 16 h 30 donc si besoin en soirée ou après ces heures les gens devront se rendre à Notre-Dame-du-Lac. Par ce service les gens seront pris en charge immédiatement.

Le maire a assisté à une activité d'information spécifique avec la direction générale du réseau de la santé du Témiscouata et les autres maires impliqués

42. AFFAIRES NOUVELLES

125-13 42.1 DEMANDE NATATION

Demande d'aide financière d'Isabelle Boucher et de Vicky Ouellet pour la natation de Lac-des-Aigles.

**Proposé par Madame la conseillère Marie-Claude Robichaud**

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles fournisse une aide de 250 \$ pour la tenue de la natation.

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.  
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

126-13 42.2 FORMATION – ACCÈS AUX DOCUMENTS

Une formation pratique faisant suite à celle de 2012 sur la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics aura lieu à Rivière-du-Loup mercredi, le 15 mai prochain. Cette formation est organisée par l'ADMQ au coût pour les membres de 270 \$ + taxes.

Elle comprend le repas et cahier de cours conçu comme un guide de bonnes pratiques qui sera très utile dans le cadre des fonctions municipales. La directrice générale est intéressée à suivre cette formation donnée à travers des mises en situation et des cas pratiques.

**Proposé par Madame la conseillère Nadia Sheink**

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles autorise la directrice générale à suivre cette formation pratique sur la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics qui aura lieu à Rivière-du-Loup mercredi, le 15 mai prochain et à lui défrayer ses frais de déplacements sur présentation d'une pièce justificative.

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.  
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

10-04-2013

127-13

**42.3 ZUMBA – PRIX DE LOCATION DE LA SALLE**

Pour les cours de Zumba les vendredis soirs de 18 h à 19 h au sous-sol de l'édifice municipal, la municipalité prêtait la salle gratuitement mais le professeur ne baisse pas sa tarification par cours et est prête à défrayer soit la moitié du coût normalement chargé soit 35 \$.

**Proposé par Monsieur le conseiller Roger Dubé**

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles facture Mme Elcey Camirai qui donne les cours de Zumba pour 8 locations d'une heure à 35 \$ chacune.

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.  
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**42.4 FONDATION CSSS – CAMPS D'ÉTÉ**

Demande non-retenue.

128-13

**42.5 DEMANDE DE CONTRIBUABLES – SÉCURITÉ CIVILE**

Lettre de M. André Boucher concernant la maison du 47, route du Sud-du-Lac

**Proposé par Madame la conseillère Marie-Claude Robichaud**

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles mandate l'inspecteur pour aller constater si la résidence et les occupants sont menacés par un danger imminent.

Si oui il est mandaté au nom de la municipalité à faire venir un conseiller de la sécurité civile de Rimouski.

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.  
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

129-13

**42.6 LOISIRS**

Lettre des Loisirs demandant le déboursé de la 1<sup>e</sup> tranche de 6 000 \$ pour 2013.

**Proposé par Monsieur le conseiller Roger Dubé**

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles débourse la 1<sup>e</sup> tranche de l'aide budgétisée pour 2013 pour Les Loisirs de Lac-des-Aigles au montant de 6 000 \$.

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.  
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

AVIS DE MOTION

**42.7 FONDS DE ROULEMENT**

Avis de motion est donné par le conseiller Monsieur Roger Dubé qu'à une prochaine réunion sera adopté un règlement qui aura pour but de créer un fonds de roulement.

130-13

**42.8 SENTIER DE LA PLAGE**

**Proposé par Madame la conseillère Marie-Claude Robichaud**

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles engage M. Alexandre Beaulieu comme manœuvre pour réparer et entretenir le sentier pendant 2 à 3 semaines cet été. Sous la supervision de Berthier Beaulieu, contremaître municipal.

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.  
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question.

131-13

**43. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

À 22 h 10, l'ordre du jour étant épuisé, la levée de l'assemblée est proposée par Monsieur Claude Breault, maire.

**Adopté.**

Le maire reconnaît, en signant le procès-verbal, qu'il signe en même temps toutes et chacune des résolutions.

Maire

Directrice générale

---

---